



Extrait du registre  
des délibérations du  
conseil municipal de  
la Ville de Loupian

**N° 3210**

Conseillers en exercice : 19  
Présents ou représentés : 13  
Absents : 6

## Séance publique du jeudi 20 juillet 2023

L'an deux mille vingt trois, et le jeudi 20 du mois de juillet 2023 à 18 heures et 30 minutes, s'est tenue une séance publique ordinaire du conseil municipal, dont il avait été opéré à la convocation de ses membres et à l'affichage public à la porte de l'Hôtel de Ville dès le 17 du mois de juillet, sous la présidence d'Alain VIDAL, Maire.

Secrétaire de séance : Pascal MUSENGER

Présents : Alain VIDAL, Ghislaine SABORIT, Bernard VIDAL, Claire TURREL, Pascal MUSENGER, Fanny GARRIGUES, Jeannette ROUZIERE VIDAL, Philippe BRUNEAU, Alain LABBE, Stéphanie GINESTET (dix présents)

Procuration(s) : Pauline MARTIN à Bernard VIDAL, Julie JEANJEAN à Jeannette ROUZIERE VIDAL, Francis PELAYO à Stéphanie GINESTET (trois procurations)

Absent(s) : David BLANCHARD, Laurent GIBERT, Grégory DUCELLIER, Nicolas CHARBONNIER, Carine LETALLE, André GENNA (six absents)

### Budget Camping 2023 – Décision Modificative N°2

*Rapporteur Madame Ghislaine SABORIT, Première adjointe*

**Vu** la nomenclature budgétaire et comptable M4,

**Vu** la délibération n°3173 bis du 28 mars 2023 portant vote du budget camping de la commune,

**Vu** la délibération n°3193 du 27 juin 2023 portant vote de la Décision Modificative N°1 du budget camping de la commune,

**Considérant** qu'il convient d'ajuster les crédits votés, comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>EXPLOITATION</b>				
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	300,00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>300,00 €</b>			
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		300,00 €		
<b>TOTAL D 67 : Charges à caractère général</b>		<b>300,00 €</b>		
D-023 : Virement à la section d'investissement				
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>4 655,28 €</b>		
<b>Total EXPLOITATION</b>	<b>300,00 €</b>	<b>4 955,28 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2184 : Mobilier				4 655,28 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>				<b>4 655,28 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>				<b>4 655,28 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>4 655,28 €</b>		<b>4 655,28 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Où l'exposé de Madame la Première adjointe, et après en avoir délibéré,

**APPROUVE à l'unanimité** la Décision Modificative n°2 comme présentée ci-dessus,

**AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à passer et à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Maire,



Alain VIDAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)